

## **DISCOURS DE MADAME LA PREMIERE DAME**

CEREMONIE DE PRESENTATION DU PLAN D'ACTION NATIONAL  
DE LUTTE CONTRE LA TRAITE, L'EXPLOITATION ET LE TRAVAIL  
DES ENFANTS 2019-2021

**Mardi, 25 Juin 2019**

**Mesdames et Messieurs,**

Je suis particulièrement heureuse de vous retrouver aujourd'hui, à l'occasion de la présentation du **Plan d'Action National 2019-2021, de Lutte contre la Traite, l'Exploitation et le Travail des Enfants.**

Je voudrais tout d'abord, saluer la présence de ma chère sœur, **Madame Clarisse DUNCAN, Epouse de Monsieur le Vice-Président de la République,** qui est à nos côtés.

Je voudrais, à présent, saluer **Monsieur ABINAN Kouakou Pascal,** Ministre de l'Emploi et de la Protection Sociale et **Madame BAKAYOKO-Ly Ramata, Ministre de la Femme, de la Famille et de l'Enfant,** respectivement **Président et Vice-Présidente du Comité Interministériel de lutte contre le travail des enfants ;** que je remercie pour leurs efforts ainsi que leur appui, dans l'élaboration de ce nouveau Plan d'Action National.

J'aimerais saluer ensuite, Mesdames et Messieurs les **Membres du Gouvernement** venus nous apporter leur soutien aujourd'hui, sur cette

importante question ainsi que Monsieur **Robert Beugré MAMBE, Ministre Gouverneur du District Autonome d'Abidjan**, qui est avec nous cet après-midi.

Je salue également Mesdames et Messieurs les **Ambassadeurs et Chefs de Missions Diplomatiques accrédités en Côte d'Ivoire**, qui ont répondu favorablement à notre invitation.

Mes salutations vont aussi, à mes **sœurs Epouses de Présidents d'Institutions et de Ministres**, ainsi qu'à toutes les **personnalités**, qui nous accompagnent pour cette cérémonie.

À ces salutations, j'associe tous **les Représentants des Agences du Système des Nations Unies**, pour leur soutien à nos actions. A cet effet, je voudrais saluer **Docteur Aboubacar KAMPO, Représentant Résident de l'UNICEF**, qui est en fin de mandat dans notre pays. Je lui adresse mes vives félicitations pour les importantes initiatives et actions qui ont été réalisées, durant son mandat pour la promotion des droits de l'enfant en Côte d'Ivoire.

Je salue et je remercie également **Monsieur Peter Van Rooij, Directeur Régional Adjoint du BIT**, qui est présent à nos côtés et je voudrais exprimer ma gratitude au BIT pour le remarquable appui qu'il nous apporte dans nos actions.

J'adresse, à présent, mes salutations à Monsieur **TOH BI IRIE, Préfet d'Abidjan**, ainsi qu'à toutes les **Autorités administratives et politiques**, spécialement à Monsieur **Jean Marc YACE, Maire de la Commune de Cocody**, que je remercie pour son accueil chaleureux.

Je salue également tous les **Présidents de Conseils d'Administration** ainsi que **les Directeurs Généraux des Sociétés** et en particulier Monsieur **Yves Brahima KONE, Directeur Général du Conseil Café Cacao**, pour son soutien à toutes les actions en faveur de l'éradication du travail des enfants dans notre pays.

Je voudrais, à présent, adresser mes salutations et mes remerciements à Monsieur **Tim McCoy, Vice-président de la World Cocoa Foundation** ainsi qu'à l'ensemble des **Représentants de l'Industrie du Cacao et du Chocolat**, pour leur engagement à nos côtés, dans ce combat. Je les remercie spécialement, pour leurs initiatives visant à l'amélioration des conditions de vie des producteurs de cacao pour éliminer le travail des enfants dans la chaîne d'approvisionnement de cette matière première.

J'adresse également mes salutations et mes remerciements à tous les **Membres du Comité National de Surveillance (CNS), et du Comité Interministériel (CIM)** pour le travail remarquable qu'ils effectuent quotidiennement en vue d'atteindre nos objectifs dans cette lutte et plus spécialement pour l'élaboration du Plan d'Action National que nous venons de vous présenter.

Je salue aussi les représentants de toutes les **ONG Nationales et Internationales**, des **Organisations d'Employeurs et de Travailleurs** ainsi que les **producteurs de cacao**, ici présents. Je voudrais les remercier pour leur engagement à éliminer le travail des enfants de leurs activités quotidiennes.

J'associe à ces salutations nos **Chefs Traditionnels et Guides Religieux**, qui nous accompagnent de leurs prières et de leurs bénédictions.

Je remercie enfin tous **les journalistes de la presse écrite et audiovisuelle**, ici présents et dont le soutien ne nous a jamais fait défaut.

**Mesdames et Messieurs,**

Comme vous le savez, le travail des enfants est un fléau qui menace la survie et l'épanouissement de millions d'enfants à travers le monde, dans différents secteurs d'activités économiques. L'Afrique est le continent le plus touché par ce phénomène car selon les estimations de l'OIT, 1 enfant sur 5 est astreint au travail. La Côte d'Ivoire, notre pays, n'échappe malheureusement pas à cette triste réalité depuis plusieurs décennies.

Face à cette situation préoccupante, je voudrais rappeler que, dès son accession à la magistrature suprême de notre pays, **mon Cher Epoux** le

Président **Alassane OUATTARA**, loin de nier l'existence du phénomène, a pris des mesures urgentes et vigoureuses pour y remédier.

A cet effet, il a signé, en novembre 2011, deux décrets créant d'une part le **Comité Interministériel** de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants (CIM), qui est composé de douze (12) Ministères et présidé par le Ministre en charge du travail et, d'autre part le **Comité National de Surveillance** (CNS), que j'ai l'honneur de présider et qui regroupe les ONG nationales et internationales, l'Industrie du Cacao et du Chocolat, les Organisations d'Employeurs et de Travailleurs, les Coopératives de Producteurs, ainsi que les Organisations du Système des Nations Unies tels que le BIT et l'UNICEF.

Aussi, dès leur mise en place, ces deux comités, en collaboration avec toutes les parties prenantes, se sont réunis pour élaborer un premier Plan d'Action National couvrant la période de 2012 à 2014. Au terme de la mise en œuvre dudit Plan, le bilan a démontré que les activités prévues ont été réalisées à plus de 80%. Encouragés par ce résultat, nous avons élaboré un second Plan d'Action National pour la période de 2015 à 2017.

### **Mesdames et Messieurs,**

Il convient de noter que ces deux Plans nous ont permis de mener des actions autour de 4 axes principaux, à savoir :

- la prévention du phénomène ;
- la protection des enfants victimes ;
- la poursuite et la répression des trafiquants ;
- le suivi et l'évaluation de nos actions.

➤ **Concernant le domaine de la prévention du phénomène:**

Nous avons mené de **vastes campagnes de sensibilisation et de communication par affichage et mass-médias**, à travers tout le pays. Ces campagnes avaient pour but d'expliquer à tous nos parents, qu'il est interdit d'employer des enfants dans tous les secteurs d'activités. Elles avaient aussi pour but de présenter la différence entre les travaux dangereux auxquels ils ne doivent pas soumettre les enfants, et les travaux légers que les adolescents peuvent exécuter pendant les vacances scolaires, sans mettre en péril leur éducation, leur santé et leur épanouissement.

**Nous pouvons affirmer que, grâce à ces campagnes de sensibilisation, plus personne aujourd'hui, dans notre pays n'ignore qu'il est formellement interdit d'employer des enfants sous peine d'emprisonnement.** En outre, nos parents sont informés et ne font plus d'amalgame entre les travaux dangereux interdits aux enfants et les activités socialisantes qui représentent un mode traditionnel et culturel d'acquisition de valeurs sociales.

**Dans cette même optique, pour prévenir le phénomène, nous avons mis l'accent sur le renforcement des capacités de tous les acteurs intervenant dans la chaîne de remédiation. A cet effet, nous avons organisé des séminaires de formation** à l'intention des Préfets et des Sous-Préfets, des Magistrats, des Policiers et Gendarmes, des Inspecteurs du Travail, des Travailleurs Sociaux, des Enseignants et des Professionnels de la communication et des médias. Ces séminaires de

formation ont permis de mieux outiller tous ces acteurs afin d'agir, chacun dans son domaine d'activité, pour lutter efficacement contre ce phénomène.

Par ailleurs, la question de **l'accès de nos enfants à l'éducation** a été une priorité dans nos actions. A ce titre, j'ai personnellement mené des plaidoyers auprès du Gouvernement, auprès des Partenaires Techniques et Financiers ainsi qu'auprès des Représentants de l'Industrie du Cacao et du Chocolat, pour la construction de salles de classes et de cantines scolaires, en milieu rural.

**La conjugaison des efforts du Gouvernement, que je tiens à féliciter, et de nos partenaires, que je remercie sincèrement, a permis d'augmenter les capacités de nos infrastructures éducatives à un tel niveau que le Gouvernement a pu rendre l'école obligatoire pour les enfants âgés de 6 à 16 ans, depuis 2015.** Ce résultat peut être considéré comme une avancée significative qui permet de réduire les risques d'exposition des enfants à la traite et à l'exploitation.

Concernant **la protection des enfants victimes**, nos actions nous ont permis de porter assistance et secours à plus de 8000 enfants qui ont été retirés des mains des trafiquants et pris en charge par les services compétents de l'Etat et de ses partenaires.

Par ailleurs, la mise en service, depuis 2013, d'un numéro vert : 116, par le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant, permet de signaler et de dénoncer tous les cas de maltraitance, d'exploitation ou de tout autre abus dont sont victimes les enfants.

**Dans cette même optique, la construction et la mise à disposition, par la Fondation Children Of Africa, d'un centre d'accueil pour enfants en détresse dans la ville de Soubré, dans la zone cacaoyère, permet d'accueillir et de prendre en charge tous les enfants victimes de ce phénomène.** Deux autres centres d'accueil, l'un à Bouaké, dans le centre du pays, et l'autre à Ferkéssédougou, dans le nord, seront achevés très prochainement.

- En ce qui concerne **la poursuite et la répression des trafiquants**, nous avons pu renforcer notre cadre juridique pour mieux protéger les enfants et condamner tous les contrevenants, par l'adoption de lois et la signature de décrets punissant les auteurs de traite et d'exploitation des enfants. Ainsi, l'on peut citer, entre autres acquis, les décrets d'application des lois portant interdiction d'employer des enfants et le décret déterminant les conditions d'entrée et de sortie des enfants du territoire national, qui permet de lutter contre la traite transfrontalière des enfants. Nous pouvons également mentionner les arrêtés pris par le Ministre en charge du travail déterminant d'une part la liste des travaux dangereux interdits aux enfants de moins de 18 ans et d'autre part la liste des travaux légers autorisés aux enfants dont l'âge est compris entre 13 et 16 ans.

**En application de ces dispositions légales et réglementaires, les contrevenants sont arrêtés, poursuivis et condamnés à des peines d'emprisonnement.** Par ailleurs, **des opérations de police**



menées, en partenariat avec Interpol et l'Organisation Internationale de la Migration (OIM), dans les Régions de Soubré et de San-Pedro, ont permis de démanteler les réseaux de traite et d'exploitation des enfants.

Toutes ces actions ont été menées au **niveau national**. Cependant, nous avons aussi un **volet international** de nos activités, afin de communiquer sur nos efforts mais également de partager les expériences pour lutter, en amont, contre ce phénomène.

En effet, afin de prévenir **la traite transfrontalière dans notre sous-région**, je me suis personnellement engagée à mener un plaidoyer auprès de mes sœurs Premières Dames de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel. Cette démarche a abouti à la signature d'accords de coopération avec les pays voisins tels que le Mali, en 2011, le Burkina-Faso en 2013 et le Ghana en 2016, afin d'obtenir un cadre permanent de concertation et d'action conjointe pour lutter contre la traite des enfants au niveau régional.

**Dans cette même optique, nous avons organisé, en octobre 2017, à Abidjan, une conférence des Premières Dames de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel, qui a réuni 15 pays.** Cette rencontre a permis de susciter l'implication des Premières Dames de la CEDEAO et du Sahel, dans ce combat et de signer des accords interministériels entre les différents pays.

Nos démarches nous ont également conduit à mener des **plaidoyers** en Europe et aux Etats Unis d'Amérique, auprès de hautes personnalités telles que la Secrétaire d'Etat Américaine, Madame **Hilary CLINTON**, le Sénateur **Thom Harkin** et le Congessman **Eliot ENGEL**. Nous avons ainsi

pu présenter les efforts de notre pays en matière de lutte contre le travail des enfants et recueillir les conseils et recommandations de nos partenaires. Nous avons aussi eu des rencontres avec les Ministres en charge du travail de l'USDOL, afin de discuter de la méthodologie des enquêtes sur le dénombrement des enfants astreints au travail. Cette même préoccupation nous a conduit auprès de Monsieur **Guy RIDER, Directeur Général de l'OIT** à Genève, en 2016, pour la prise en compte des travaux légers et socialisants dans nos pays.

- **Dans le domaine de la coordination et du suivi-évaluation,** notre pays participe régulièrement aux réunions annuelles du Groupe de Coordination des Actions de lutte contre le Travail des Enfants (CLCCG). Ce Groupe comprend les Etats Unis d'Amérique, le Ghana, la Côte d'Ivoire et l'Industrie du Cacao et du Chocolat et a pour mission de suivre et d'évaluer nos efforts, dans la mise en œuvre du Protocole de Harkin Engel sur l'élimination du travail des enfants dans la chaîne de valeur du cacao en Côte d'Ivoire et au Ghana.

### **Mesdames et Messieurs,**

Grâce à toutes ces actions, les efforts de notre pays ont été reconnus par le Gouvernement américain. En effet, **depuis 2016**, les rapports annuels du Département du Travail des Etats Unis sur les pires formes de travail des enfants, mentionnent que « **la Côte d'Ivoire a réalisé des progrès appréciables sur la voie de l'élimination des pires formes de travail des enfants** ». De plus, lesdits rapports **reclassent notre pays**

**dans la catégorie 2, qui correspond aux Etats qui font des efforts significatifs pour éliminer le travail des enfants.**

**Mesdames et Messieurs,**

A ce stade de mon propos, je voudrais saluer les efforts de tous les acteurs publics et privés, qui ont contribué à l'atteinte de ces résultats.

Cependant, face aux échéances fixées par l'agenda international, en particulier **la cible 8.7 des Objectifs de Développement Durable** pour l'éradication du travail des enfants d'ici à 2025, il nous faut redoubler d'ardeur afin de répondre aux nouveaux défis, tels qu'ils viennent de nous être présentés par Madame **Sylvie Patricia YAO, Secrétaire Exécutive du CNS**. Car, même si la Côte d'Ivoire a fait des efforts significatifs, beaucoup reste à faire pour éradiquer ce fléau de notre pays.

**Aussi, ce nouveau Plan d'Action devra nous permettre de renforcer nos acquis et intensifier nos actions. A cet égard, notre priorité sera de poursuivre nos efforts dans le domaine de l'éducation** à travers la construction de plus de salles de classe, de cantines scolaires, de logements pour les enseignants, afin de permettre à tous les enfants vivant sur le territoire national, d'avoir accès à une éducation de base de qualité et de les soustraire aux risques de travail des enfants.

**Par ailleurs, il nous faut poursuivre et accentuer nos actions en faveur de l'autonomisation des femmes, pour leur permettre de prendre une part active dans le bien-être de leurs familles.** Il nous

faut également poursuivre et intensifier nos actions de sensibilisation à travers la mise en œuvre d'une stratégie nationale coordonnée et efficace en matière de communication. Il nous faut enfin intensifier les opérations de police grâce au renforcement des capacités opérationnelles des forces de l'ordre notamment la police chargée de la lutte contre la traite des enfants et la délinquance juvénile, pour réprimer tous les trafiquants.

**Mesdames et Messieurs,**

Tous ces défis appellent de notre part des actions urgentes et efficaces contenues dans le Plan d'Action National 2019-2021 pour un coût de plus de **soixante-seize milliards de francs CFA, soit environ 132 millions de dollars américains.**

Aussi, c'est le lieu pour moi de lancer un appel solennel et pressant à toutes les parties prenantes impliquées dans la lutte contre le travail des enfants en Côte d'Ivoire, en particulier le **Gouvernement ivoirien, l'Industrie du cacao et du chocolat, les Partenaires Techniques et Financiers, les Organisations du Système des Nations Unies et les ONG nationales et internationales**, pour conjuguer nos efforts et mettre en œuvre ce Plan, en vue d'éliminer de la Côte d'Ivoire, le travail des enfants d'ici à 2025.

**Je voudrais inviter, par ailleurs, tous les acteurs, à encore plus d'engagement, car la lutte contre le travail des enfants est un devoir collectif et une responsabilité partagée.**

Pour ma part, je reste convaincue qu'en unissant nos efforts, nous parviendrons à éliminer durablement le travail des enfants de notre pays.

**C'est sur cette note d'espoir, que je déclare officiellement lancé, le Plan d'Action National 2019-2021 de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants.**

Je vous remercie.